

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création	27/01/2021	Numéro de révision	
Date de révision		Numéro de version	1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA"
LAVENDER

Substance / mélange

mélange

UFI

MF3F-K2KM-D000-U462

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues du mélange

Utilisations grand public - Désodorisant pour aspirateur.

Système de descripteurs des utilisations

PC 28 Parfums, produits parfumés

Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

Utilisation principale prévue

PC-AIR-5 Désodorisants d'ambiance (à l'exclusion des désodorisants pour pièces)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom ou raison sociale

„POL-HUN” M. Bielska sp.j.

Adresse

11-Go Listopada 65, KOLUSZKI, 95-040

Pologne

Téléphone

+ 48 44 725 30 00

Email

polhun@polhun.pl

L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom

„POL-HUN” M. Bielska sp.j.

Email

polhun@polhun.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 54035 Nancy Cedex, tél.: 03 83 22 50 50.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Skin Irrit. 2, H315

Skin Sens. 1B, H317

Eye Irrit. 2, H319

Aquatic Acute 1, H400

Aquatic Chronic 2, H411

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Attention

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création	27/01/2021	Numéro de révision	
Date de révision		Numéro de version	1.0

Substances dangereuses

alpha-Hexyl Cinnamic Aldehyde
Benzyl Salicylate
Citronellol
Linalool
Cineole
Linalyl acetate
Reaction mass of 3,5-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde
(R)-p-mentha-1,8-diène
3,7-dimethyloctan-3-ol
Pin-2(3)-ene
Cinnamyl Alcohol
Geraniol
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P264 Se laver hands soigneusement après manipulation.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et les savons.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans déchets municipaux séparés conformément aux réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances et des additifs mentionnés ci-dessous.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 18479-58-8 CE: 242-362-4 Numéro d'enregistrement: 01-2119457274-37-xxxx	2,6-dimethyloct-7-en-2-ol	10-25	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 165184-98-5 CE: 639-566-4 Numéro d'enregistrement: 01-2119533092-50-xxxx	alpha-Hexyl Cinnamic Aldehyde	10-25	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	
CAS: 118-58-1 CE: 204-262-9 Numéro d'enregistrement: 01-2119969442-31-xxxx	Benzyl Salicylate	5-10	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création		27/01/2021	Numéro de révision	
Date de révision			Numéro de version 1.0	
Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 1506-02-1 CE: 261-133-4 Numéro d'enregistrement: 01-2119539433-40-xxxx	1-(5,6,7,8-tetrahydro-3,5,5,6,8,8-hexamethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	1-5	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
Index: 603-212-00-7 CAS: 1222-05-5 CE: 214-946-9	1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	1-5	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 52474-60-9 CE: 915-712-5 Numéro d'enregistrement: 01-2120735080-68-xxxx	Reaction mass of 1-methyl-3-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 1-methyl-4-(4-methyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	1-5	Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 106-22-9 CE: 203-375-0 Numéro d'enregistrement: 01-2119453995-23-xxxx	Citronellol	<1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 78-70-6 CE: 201-134-4 Numéro d'enregistrement: 01-2119474016-42-xxxx	Linalool	<1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 470-82-6 CE: 207-431-5 Numéro d'enregistrement: 01-2119967772-24-xxxx	Cineole	<1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 115-95-7 CE: 204-116-4 Numéro d'enregistrement: 01-2119454789-19-xxxx	Linalyl acetate	<1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 68039-49-6 CE: 943-728-2 Numéro d'enregistrement: 01-2119982384-28-xxxx	Reaction mass of 3,5-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde and 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde	<1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
Index: 601-029-00-7 CAS: 5989-27-5 CE: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène	<1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	1
CAS: 78-69-3 CE: 201-133-9 Numéro d'enregistrement: 01-2119454788-21-xxxx	3,7-dimethyloctan-3-ol	<1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création	27/01/2021	Numéro de révision		
Date de révision		Numéro de version	1.0	
Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
CAS: 101-84-8 CE: 202-981-2 Numéro d'enregistrement: 01-2119472545-33-xxxx	Diphenyl ether	<1	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412	2
CAS: 80-56-8 CE: 201-291-9 Numéro d'enregistrement: 01-2119519223-49-xxxx	Pin-2(3)-ene	<1	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 79-92-5 CE: 201-234-8 Numéro d'enregistrement: 01-2119446293-40-xxxx	Camphene	<1	Flam. Sol. 2, H228 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	
CAS: 104-54-1 CE: 203-730-4 Numéro d'enregistrement: 01-2119934496-29-xxxx	Cinnamyl Alcohol	<1	Skin Sens. 1B, H317	
CAS: 106-24-1 CE: 203-377-1 Numéro d'enregistrement: 01-2119552430-49-xxxx	Geraniol	<1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318	
CAS: 23726-91-2 CE: 245-842-1 Numéro d'enregistrement: 01-2120094433-55-xxxx	(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	<1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411	

Remarques

- Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
- Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition de L'Association pour l'environnement professionnel.

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau, utiliser de l'eau tiède si possible. S'il n'y a pas de blessure à la peau, il est conseillé d'utiliser du savon, de l'eau savonneuse ou du shampoing. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création	27/01/2021	Numéro de révision	
Date de révision		Numéro de version	1.0

En cas de contact avec les yeux

laver les yeux contaminés avec les paupières maintenues ouvertes, avec l'écoulement continu de l'eau courante pendant 10 – 15 min., éviter un jet d'eau à haute pression – un risque de l'endommagement de la cornée ; avant la consultation avec le médecin, ne pas utiliser de médicaments; enlever les lentilles de contact ; consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer soigneusement l'intérieur de la bouche avec de l'eau ; appeler un un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Ne sont pas attendus.

En cas de contact avec la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

En cas de contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d' incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Pour les non-secouristes: éviter le contact du produit avec les yeux. Porter les gants et des vêtements de protection chimique . Utiliser les gants et les lunettes de protection adéquates. Pour les secouristes: Matériaux qui doivent être utilisés dans la fabrication des vêtements de protection :appropriés – caoutchouc nitrile, néoprène.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser le produit mécaniquement de manière appropriée. Les matériaux collectés doivent être éliminés conformément à la réglementation locale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création 27/01/2021 Numéro de révision
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Tenir à l'écart de l'eau, du soleil, des sources de chaleur et des sources d'incendie.

Température de stockage min 5 °C, max 35 °C

Exigences ou règles spécifiques relatives à la substance / au mélange

Pas de données disponibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

France

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en
France ED 984

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
Diphenyl ether (CAS: 101-84-8)	VLEP-8h	7 mg/m ³
	VLEP-8h	1 ppm

Union européenne

Directive (UE) 2017/164 de la Commission

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
Diphenyl ether (CAS: 101-84-8)	OEL 8 heures	7 mg/m ³
	OEL 8 heures	1 ppm
	OEL 15 minutes	14 mg/m ³
	OEL 15 minutes	2 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

non indiqué

Protection des yeux/du visage

Utiliser des lunettes de protection si un contact avec des yeux est possible.

Protection de la peau

Porter des vêtements appropriés (les vêtements personnels peuvent être imprégné d'odeur du produit), en cas de contact prolongé avec le produit, utiliser des gants de protection selon EN 374.

Protection respiratoire

La protection n'est pas exigée si le produit est utilisé selon les recommandations, si nécessaire, utiliser un système de protection approprié.

Risques thermiques

non indiqué

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

non indiqué

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

etat physique

solide à 20 °C

forme

couleur

violet

odeur

spécifique

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création	27/01/2021	Numéro de révision	
Date de révision		Numéro de version	1.0
pH		donnée non disponible	
point de fusion/point de congélation		donnée non disponible	
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition		donnée non disponible	
point d'éclair		98 °C (for perfumes)	
inflammabilité (solide, gaz)		non classé comme inflammable mais inflammatoire	
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
limites d'explosivité		donnée non disponible	
pression de vapeur		donnée non disponible	
solubilité(s)			
solubilité dans l'eau		donnée non disponible	
coefficient de partage: n-octanol/eau		donnée non disponible	
température d'auto-inflammabilité		donnée non disponible	
température de décomposition		donnée non disponible	
viscosité			
viscosité cinématique		donnée non disponible	

9.2. Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions normales d'utilisation, aucune réaction dangereuse avec d'autres substances ne se produit.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart des sources de chaleur et des sources d'incendie.

10.5. Matières incompatibles

non indiqué

10.6. Produits de décomposition dangereux

En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'inhalation des vapeurs de solvants au-dessus des valeurs dépassant les limites d'exposition professionnelle peut entraîner une intoxication aiguë par inhalation, et ce, en fonction du niveau de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création	27/01/2021	Numéro de révision	
Date de révision		Numéro de version	1.0

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non indiqué.

12.4. Mobilité dans le sol

Non indiqué.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Autres effets néfastes

Non indiqué.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Code de l'environnement. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

01 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX

01 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES MINES ET DES CARRIÈRES AINSI QUE DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET CHIMIQUE DES MINÉRAUX

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non soumis au ADR

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création	27/01/2021	Numéro de révision	
Date de révision		Numéro de version	1.0

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

non indiqué

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non indiqué

14.4. Groupe d'emballage

non indiqué

14.5. Dangers pour l'environnement

Reference in the Section 12.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Not applicable.

Informations complémentaires

Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage passager 203

Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence) F-A

Pollution navale Oui

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection.
P391	Recueillir le produit répandu.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création	27/01/2021	Numéro de révision	
Date de révision		Numéro de version	1.0

P501 Éliminer le contenu/récipient dans en le remettant à une personne autorisée à éliminer les déchets ou en le retournant au fournisseur.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CE ₅₀	Concentration d'une substance à laquelle 50% d'une population est affectée
CI ₅₀	Concentration causant une inhibition de 50% d'une population
CL ₅₀	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL ₅₀	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
DNEL	Dose dérivé sans effet indésirable
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
LOAEC	Concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Dose sans effet observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique (aiguë)
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique (chronique)
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Eye Dam.	Lésions oculaires graves

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

AIR FRESHENER FOR A VACUUM CLEANER "AROLA" LAVENDER

Date de création	27/01/2021	Numéro de révision	
Date de révision		Numéro de version	1.0

Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
Flam. Sol.	Matière solide inflammable
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.